

DOSSIER DE CANDIDATURE

PASS PERMIS CITOYEN

DIRECTION GENERAL ADJOINTE
EDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORT
Bureau des Aides aux Jeunes et à la Scolarité
1 rue Cambry
CS 80941
60024 BEAUVAIS
☎ : 03.44.06.65.42 - 03.44.10.70.32 - 03.44.06.63.90

Considérant que le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation. Dans cette perspective, afin de faciliter l'insertion professionnelle, mais aussi de renforcer l'esprit citoyen et de créer du lien social, le Conseil départemental de l'Oise met en place une aide forfaitaire de 600 € destinée aux jeunes qui souhaitent obtenir leur permis B, en contrepartie d'une action citoyenne.

Les critères d'admissibilité du dossier :

- ✓ Etre âgé de 18 à 19 ans révolus à la date de dépôt du dossier de candidature
- ✓ Etre domicilié dans l'Oise (hors résidence universitaire)
- ✓ Passer son permis de conduire pour la première fois (la candidature doit être acceptée avant la présentation aux épreuves de conduite)
- ✓ Etre inscrit ou non dans une auto-école, titulaire ou non du code, préparer ou non la conduite accompagnée
- ✓ Ne pas être bénéficiaire d'autres aides au permis de même nature

Les critères d'attribution de l'aide :

- ✓ Le bénéficiaire s'engage à effectuer **une contribution de 70 heures** au service d'une collectivité ou d'une association partenaire de l'Oise du « Pass Permis Citoyen » et respectant les principes de laïcité et de neutralité politique.
Il lui appartient de prendre contact avec la structure choisie pour en arrêter les modalités (lieu, calendrier, mission) avant le dépôt de sa candidature.
Après accord du Conseil départemental, une convention de partenariat tripartite est établie entre le Département, le bénéficiaire de l'aide et l'organisme d'accueil.
- ✓ Le bénéficiaire dispose **d'un délai d'un an** pour effectuer son action citoyenne qui pourra être fractionnée et réalisée de manière exceptionnelle dans plusieurs organismes d'accueil.

☞ - La contribution ne peut pas débiter :

- avant l'accord du Conseil départemental,
- avant 18 ans.

- La candidature doit être acceptée avant la présentation aux épreuves de conduite.

- La contribution peut être effectuée après l'obtention du permis de conduire.

- ✓ L'aide est versée **une fois la contribution citoyenne effectuée et après production de l'attestation de fin de mission par le bénéficiaire**, comme suit :

- **soit au compte de l'auto-école** dans le cadre d'un conventionnement avec le Conseil départemental, **si le solde du coût du permis de conduire est au moins égal à 600 €**,
- **soit au compte du bénéficiaire si le solde est inférieur à 600 €**, sur production de l'attestation transmise par le Département dûment complétée et signée par l'auto-école.

☞ - Les jeunes préparant leur permis en conduite accompagnée (AAC) peuvent en bénéficier sous réserve de passer le permis de conduire après la date anniversaire de leurs 18 ans.

Le candidat au permis de conduire

Bénéficiaire :

Nom et Prénom du candidat au permis de conduire :

Nationalité :

Date de naissance :/...../.....Lieu de naissance.....

Adresse :

Code postal :..... Commune.....

N° de téléphone fixe : N° de portable.....

Courriel :@.....

Je souhaite recevoir les actualités du Conseil départemental

Avez-vous déjà bénéficié de l'aide du Département octroyée antérieurement sous conditions de ressources ? Oui Non Si oui, précisez : 200 € 400 €

Avez-vous sollicité une autre aide au permis de conduire ? Oui Non

Si oui, auprès de quel organisme ?.....

Montant éventuel accordé :

Etes-vous déjà inscrit dans une auto-école ? Oui Non

Si oui, coût de la formation : Montant versé :

Avez-vous obtenu votre permis de conduire ? Oui Non

Situation familiale :

Célibataire Marié (e)

Vie maritale

Situation scolaire ou professionnelle :

Lycéen

Etablissement fréquenté :..... Classe suivie

Étudiant

Etablissement fréquenté :..... Diplôme préparé

Salarié depuis : Profession : Employeur :

Adresse

Demandeur d'emploi depuis le

Apprentissage depuis le..... CFA fréquenté

Formation professionnelle (précisez).....

Sans emploi depuis le

Autre (précisez).....

La contribution citoyenne

Structure d'accueil :

Nom :

Adresse :

Code postal : Commune.....

N° de téléphone fixe :

Courriel :@.....

Nom du responsable de la structure d'accueil

Qualité.....

Missions (décrivez en quelques lignes les activités que vous aurez à réaliser, le lieu et les dates prévisionnelles) **Indiquer impérativement sur quelle période la contribution citoyenne sera effectuée.**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A, le

Signature et cachet de la structure d'accueil

Renseignement concernant les parents

Nom et Prénom du père :

Adresse :

Nom et Prénom de la mère :

Adresse :

Le signataire certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Il reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des obligations liées à la candidature pour obtenir le « Pass permis citoyen », atteste sur l'honneur passer le permis de conduire (permis B) pour la 1^{ère} fois et ne pas percevoir une aide au permis de même nature.

A, le

Signature du demandeur

Liste des pièces à joindre obligatoirement

- Photocopie de la carte d'identité recto-verso ou titre de séjour en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois du jeune (s'il est fiscalement indépendant) ou des parents (facture, EDF, téléphone, etc...)

DOSSIER A RETOURNER A L'ADRESSE FIGURANT EN PAGE 1 DU PRESENT DOCUMENT

Les renseignements portés sur cette demande ont tous un caractère obligatoire et seront traités sur un ordinateur. Conformément aux dispositions de la Loi 78.17 du 6.1.78. Vous avez la possibilité d'en avoir communication après traitement et éventuellement de solliciter des modifications. Le droit d'accès s'exerce auprès du Département de l'Oise -Direction de l'Éducation et de la Jeunesse- (adresse figurant en page 1 du présent document).